

OUTRAGES

# Citation de magistrats contre des avocats jugée irrecevable



▼ VOTRE ANNONCE ICI

Tarif publicité 2013  
+33 1 45 00 00 19

**Un avocat à votre écoute**

7 jours/7, 4,80 €/min  
www.wengo.fr/

Liens sponsorisés LexTimes.fr

LexTimes.fr avec AFP | 5 octobre 2012 20:01



Me Henri Leclerc. Photo DR.

**Le tribunal correctionnel de Bobigny a jugé irrecevable la citation directe de deux magistrats de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui poursuivaient deux avocats pour des outrages commis à leur encontre lors de trois audiences.**

La CNDA, basée à Montreuil (Seine-Saint-Denis), est chargée de juger les recours des demandeurs d'asile non admis par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Me Gilles Piquois et Me Sylvain Saligari comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Bobigny, pour avoir outragé au printemps 2012 deux magistrats et un rapporteur de la cour.

« *Nous étions poursuivis pour avoir dit à ces magistrats "vous êtes la honte de cette institution", "vous vous prenez pour Marine Le Pen" ou encore "c'est du négationnisme ?" »*, a raconté Me Gilles Piquois, un des deux accusés.

Le président de la 16<sup>e</sup> chambre a jugé « *irrecevable* » la citation directe des magistrats, s'appuyant sur « *l'immunité judiciaire des avocats qui ne donne lieu à aucune action* » contre eux. Le parquet avait d'abord classé sans suite la plainte des magistrats de la CNDA.

« *C'était une procédure inadmissible. La loi prévoit [article 41, al. 4, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ndlr] que les avocats puissent dire ce qu'ils veulent* », a affirmé Me Henri Leclerc, avocat de Gilles Piquois, rappelant que « *les propos tenus étaient justifiés dans le contexte des audiences de la CNDA* ». « *Le climat s'est tendu ces dernières années entre les avocats et les magistrats sur les questions du droit d'asile, il faut donc replacer ces propos dans leur contexte* », a ajouté Me Myriam Thomas, une avocate venue à l'audience en soutien à ses deux confrères.

De son côté, Me Jean-Marc Delas, avocat des deux magistrats et du rapporteur, a estimé qu'« *il y a des règles à respecter dans le jeu judiciaire* ». Les avocats de la CNDA avaient mené au printemps 2012 une [grève](#) des audiences durant un mois pour dénoncer « *une dégradation du*